



## Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de RÉAUVILLE (DROME) du 27 Août 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept Août à dix-huit heures,  
le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Hélène SOUPPE,  
Maire.

Date de convocation : 21 août 2018

Présents : Mesdames Monique ALLEGRE, Régine BERTHELET-RANDON, Marcelle BOISSIER, Nadine DONNEAUD, Marie-Hélène SOUPPE

Messieurs Gérard BARRIERE

Absents excusés : Gertrude BARNIER a donné pouvoir à Régine BERTHELET-RANDON, Denis DIEMUNSCHE a donné pouvoir à Marie-Hélène SOUPPE, Alain GELFIER a donné pouvoir à Gérard BARRIERE.

→ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

<b>OBJET</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>Décisions</b>
<b>Comité de jumelage : demande exceptionnelle de subvention</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	Les communes de Valaurie et de Réauville ont reçu les Italiens de Longare en juillet, comme chaque année. Ceux-ci sont venus plus nombreux qu'habituellement et le Comité de jumelage demande aux 2 communes de l'aider à financer une partie du coût des repas offerts aux italiens et aux accueillants. Les Conseillers <b>décident</b> à l'unanimité de verser une contribution exceptionnelle de 300 Euros, somme versée également par la commune de Valaurie.
<b>ACCA de Réauville : demande exceptionnelle de subvention</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	L'Association communale de Chasse Agréée de Réauville nous sollicite pour une subvention de 200 € dans le but de pouvoir aider à l'implantation et à l'entretien d'une réserve de biodiversité dans le parc photovoltaïque de Réauville. Le Conseil décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 200 € à l'ACCA dans le cadre de leur projet d'implantation d'une réserve de biodiversité.
<b>Maintenance du parafoudre de l'église</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	La convention de vérification du système de protection foudre de l'église, avec la société BCMFOUDRE, arrive à échéance fin 2018. Le Conseil décide à l'unanimité de reconduire une convention de vérification et maintenance avec BCM, à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2019, d'une durée d'un an renouvelable jusqu'à 4 ans, pour assurer une visite annuelle, pour la somme de 303 € HT par an.



<b>OBJET</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>Décisions</b>
<b><u>Assurance des risques statutaires</u></b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	La commune de Réauville souscrit un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en cas de maladies, accidents du travail, maternité/paternité, temps partiel thérapeutique,... et mandate le Centre de Gestion de la Drôme pour souscrire (et choisir) un contrat d'assurance pour le compte des collectivités. Le Conseil <b>décide</b> à l'unanimité de souscrire, pour le compte de ses agents, au contrat d'assurance des risques statutaires de la CNP Assurances, pour 4 ans : - pour l'agent titulaire affilié à la CNRACL : option 1 - franchise de 15 jours par arrêt maladie ordinaire à un taux de 4,95% - pour les agents affiliés à l'IRCANTEC : franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire à un taux de 1,30 %.
<b><u>Emploi temporaire d'agent d'entretien</u></b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	Le contrat de travail à durée déterminée de l'agent d'entretien arrive à son terme le 17 novembre 2018. Le Conseil <b>décide</b> à l'unanimité de faire un nouveau contrat de 3 ans avec ce même agent aux conditions identiques, soit 4 heures par semaine, pour assurer l'entretien des biens communaux : salles polyvalentes, du 3 <sup>ème</sup> âge et des associations, église.
<b><u>Avis sur le PLU de Grignan</u></b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	Aucune remarque particulière étant à signaler pouvant avoir un impact sur notre territoire communal, le Conseil <b>accepte</b> à l'unanimité le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Grignan.
<b><u>Matériel informatique de l'école de Réauville</u></b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	Il est décidé de remplacer le matériel informatique de l'école de Réauville par des tablettes Ipad, suivant les préconisations de l'Inspection d'Académie de Grenoble. Une consultation a été réalisée auprès de 3 prestataires locaux : HYPERBURRO, La FNAC et PCI26. Le Conseil décide à l'unanimité de retenir la société PCI26 pour la somme de 4 035 € TTC, pour 7 postes + 1 poste enseignant et divers accessoires.

La séance est levée à 19h30.

Prochaine réunion du Conseil municipal **24 septembre 2018** à 18h00.



Le Maire

Marie-Hélène SOUPRE